



**TALENCE**  
GESTION

**OPCVM**  
**TALENCE EUROMIDCAP**

**RAPPORT ANNUEL**  
Au 31 août 2020

Exercice 2019-20

Fonds Commun de Placement de droit français  
Société de Gestion : TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche 75008 PARIS  
Dépositaire : CACEIS Bank France, Société Anonyme - 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris

## CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

### AFFECTATION RESULTAT

	Caractéristiques				
Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
Parts AC	FR0011992528	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs.	Une part
Parts IC	FR0012610145	Capitalisation	Euro	Institutionnels et assimilés	500.000 euros
Parts NC	FR0011992536	Capitalisation	Euro	Part réservée aux fonds nourriciers de TALENCE EUROMIDCAP	Une part
Parts CS	FR0013304060	Capitalisation	Euro	Part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion et agréés par la société de gestion(*)	Une part

### OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, le FCP a pour objectif sur la durée de placement recommandée d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis – code Bloomberg : SCXT).

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis – code Bloomberg : SCXT), représentatif des moyennes et petites capitalisations boursières de la zone euro. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera essentiellement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés.

Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes :

- a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes :  
L'équipe de gestion collectera le maximum d'informations concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, ...
- b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :
  - la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;
  - la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash flow ;
  - la pertinence de la stratégie ;
  - les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;

- la visibilité sur les résultats ;
  - le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.
- c) Valorisation des sociétés
- En valeur absolue, en fonction des perspectives de croissance et de rentabilité,
  - En valeur relative, par rapport à leur secteur.
- d) Sélection des titres et investissement :
- Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque.

## 2. Les actifs (hors dérivés)

### ➤ Les actions

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA via des titres en direct ou à hauteur maximum de 10% en OPCVM actions et est exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions de la zone euro, dont une part prépondérante hors France, de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions hors pays de la zone Euro.

Dans la limite de 120%, le fonds peut être exposé sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières.

L'exposition au risque actions sera comprise entre 60% et 120%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces et/ou de l'achat ou la vente de contrats financiers à terme sur indice actions.

### ➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et, dans la limite de 10%, hors zone euro sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

Il s'agit de titres notés Investment grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne basée non systématiquement sur celle des agences de notation.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, sans contrainte de maturité :

- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),
- Obligations à taux fixes ou à taux variables,
- Obligations convertibles,
- Obligations indexées.

Le gérant se donne la possibilité d'investir dans des obligations à haut rendement (titres spéculatifs) dans la limite de 10% maximum.

L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 25% ; cependant, le recours à des contrats financiers à terme à des fins de couverture conduit à une exposition au risque de taux comprise entre 0% et 40%.

### ➤ Les parts ou actions d'OPC

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPC seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPC sélectionnés pourront être les suivants :

- OPC « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions ;
- OPC « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux ;
- OPC « diversifié » ;
- OPC « monétaires » pour gérer la trésorerie ;
- Trackers.

## 3. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- la nature des marchés d'intervention : marchés réglementés et organisés selon les instruments utilisés.
- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - action ;
  - taux.

- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - couverture ou dynamisation du portefeuille.
- la nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
  - futures sur actions, sur Indices Actions (CAC 40, STOXX, EUROSTOXX, Dax) et Indices Taux (Bund, Bobl, Schatz) ;
  - contrats CAC 40 ;
  - options et bons d'option.
- la stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - couverture des risques actions ou dynamisation du portefeuille.

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.  
Le FCP n'aura pas recours aux swaps de performance / Total Return Swap.

#### 4. Instruments intégrant des dérivés

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles de toute nature, warrants, EMTN, bons de souscription d'actions, certificats.

- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - action ;
  - taux.
- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - couverture ou dynamisation du portefeuille.

#### 5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

#### 6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.  
Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions du Code Monétaire et Financier.

#### 7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

La gestion n'a pas recours à ce type d'opérations.

### PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### Risques principaux

##### **Risque de perte en capital :**

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

##### **Risque Action :**

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.

L'OPCVM peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Le fonds pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 120% de l'actif net sur les marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

##### **Risque de liquidité :**

L'OPCVM pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidité. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

##### **Risque de taux :**

L'OPCVM peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de contrepartie :**

La société de gestion pourra utiliser des instruments financiers dérivés où des techniques de gestion efficace gré à gré conclus auprès de contreparties sélectionnées par la société de gestion. En conséquence, l'OPCVM est exposé au risque qu'une ou plusieurs contreparties ne puissent honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Impact des instruments dérivés :**

L'utilisation des instruments dérivés entraîne un risque d'amplification des pertes pour l'OPCVM lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

**Risque lié à la détention d'obligations convertibles :**

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risques accessoires****Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :**

L'OPCVM peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié aux investissements dans les pays émergents (pour l'ensemble du portefeuille) :**

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales

**Risque lié à l'investissement dans des obligations spéculatives à haut rendement :**

Cet OPCVM peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

**MODIFICATIONS****Changements intervenus au cours de l'exercice**

Néant.

**Changements à intervenir**

Néant

**RAPPORT DE GESTION**

La période 01/09/2019-31/08/2020 peut être scindée en deux parties :

La première qui s'est brutalement stoppée en février 2020 a été rythmée par la poursuite de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les craintes sur la croissance économique mondiale et le feuilleton du Brexit. Néanmoins, le soutien renforcé des banques centrales avec la mise en place de politique accommodante et l'issue favorable avec un accord conclu entre la Chine et les Etats-Unis ont constitué un puissant facteur de soutien des marchés actions au niveau mondial.

La deuxième partie a connu un parcours diamétralement opposé avec la crise sans précédent lié au coronavirus. Partie de Chine fin 2019, la propagation de l'épidémie en Europe et au reste du monde courant février a déclenché un véritable vent de panique sur les marchés, inédit depuis le krach de 1987. Celui-ci s'est accéléré au cours de la première quinzaine de mars avec la propagation du virus au reste du monde, entraînant le confinement de près de la moitié de la population mondiale, la mise à l'arrêt total de nombreuses activités comme le transport, le tourisme, l'aéronautique et l'automobile...

Mais plus que la crise sanitaire dont on sait qu'elle aura une fin, ce sont les conséquences économiques que les investisseurs redoutent le plus. On s'attend désormais à une sévère récession mondiale en 2020. Mais le principal facteur qui a permis la reprise des marchés actions a été la réaction extrêmement forte et rapide des Banques Centrales qui ont annoncé des mesures de soutien au système financier, avec des programmes d'achats d'actifs massifs et immédiatement mis en oeuvre pour éviter une grave crise financière. Par ailleurs, les Etats (tant aux Etats-Unis qu'en Europe) ont tout de suite mis en place des plans de soutien en faveur des ménages (chômage partiel) et des entreprises (PGE) de manière à amortir les effets de l'arrêt temporaire de l'économie lié aux confinements. Enfin, ils ont annoncé des plans de relance sans précédent qui devraient soutenir la reprise à partir du second semestre 2020. Ainsi, les marchés semblent armés pour faire face à la forte récession attendue en 2020 et regardent davantage le rebond de la croissance.

Dans cet environnement, Talence Euromidcap (part AC) progresse sur l'exercice 2019-2020 de 6.83%, contre une hausse de 5.25% pour l'indice de référence (Eurostoxx small index NR).

On notera les contributions positives du secteur des énergies renouvelables (Solaria, Neoen et Scatec Solar), qui reste un secteur très recherché, Shop Apotheke, distributeur allemand de médicaments en ligne, qui profite de la crise du Covid 19 et va atteindre son point mort de manière très anticipée, Tomra (recyclage des bouteilles en plastiques) et Reply (ESN spécialisée dans les nouvelles technologies). A l'inverse, quelques dossiers ont mal réagi à cette crise sans précédent : Kinépolis (exploitation de cinémas), Barco (vidéoprojecteurs, systèmes de visioconférence...), Alten (R&D externalisée avec une dépendance significative aux secteurs aéronautiques et automobiles)

Au 31 août 2020, Talence Euromidcap est investi à 97.4% et est composé de 51 titres.

Nos convictions fortes pour les prochains mois sont Amplifon, Barco, Carl Zeiss Meditec, Kinépolis, Nemetschek, Neoen, Orpea, Reply, Shop Apotheke et Wienerberger.

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2019-20.

Le ratio de 75% minimum d'investissement en titres éligibles au PEA a été respecté au cours de l'exercice.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
<b>TALENCE EUROMIDCAP AC</b>	02/09/2019	31/08/2020	6.83%	5.25%
<b>TALENCE EUROMIDCAP IC</b>	02/09/2019	31/08/2020	8.02%	5.25%
<b>TALENCE EUROMIDCAP NC</b>	02/09/2019	31/08/2020	9.27%	5.25%
<b>TALENCE EUROMIDCAP CS</b>	02/09/2019	31/08/2020	7.29%	5.25%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

#### MOUVEMENTS TALENCE EUROMIDCAP

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	86 693 591,60 €
Cessions	-115 576 864,17 €
<b>Total général net</b>	<b>-28 883 272,57 €</b>

#### Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
06/02/2020	Fonds	FR0011201888	DOM OPPORTUNIT 1-3	1 999 332,72
14/11/2019	Action	ES0157097017	ALMIRALL	1 067 955,00
07/10/2019	Action	FR0000054470	UBI SOFT ENTERTAIN	1 009 537,60
29/11/2019	Action	IT0000076502	DANIELI & C,ORD,	846 475,00
24/01/2020	Action	ES0165386014	SOLARIA ENERGIA M,	789 710,00
05/02/2020	Action	BE0003851681	AEDIFICA SA	745 199,40
05/02/2020	Action	BE0003593044	COFINIMMO SA	724 433,50
27/11/2019	Action	FR0000121147	FAURECIA	723 366,00
19/08/2020	Action	FI0009014575	METSO OUTOTEC OYJ	690 866,00
24/02/2020	Action	SE0007439443	STORYTEL AB	678 389,01

## Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
17/01/2020	Action	SE0005190238	TELE2 AB	-1 835 790,95
13/02/2020	Action	FR0013269123	RUBIS	-1 347 600,00
21/11/2019	Action	IT0001250932	HERA SPA	-1 240 000,00
20/02/2020	Action	DE0006969603	PUMA SE	-1 173 670,50
22/11/2019	Action	IT0001078911	INTERPUMP GROUP	-1 055 972,00
28/10/2019	Action	FR0013153541	MAISONS DU MONDE	-1 045 440,00
19/11/2019	Action	FI0009005870	KONECRANES SHS	-1 010 159,50
04/02/2020	Action	IT0004965148	MONCLER SPA	-982 717,50
08/10/2019	Action	FR0000054470	UBI SOFT ENTERTAIN	-966 044,80
20/11/2019	Action	ES0105025003	MERLIN PROPRTIE	-933 429,00

## TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

## UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

### 1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

### 2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

### 3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- La modification des statuts ;
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- Les conventions dites réglementées ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- La désignation des « commissaires aux comptes ».



TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

#### **4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote**

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

OU

- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet [www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr). Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

#### **5. Le mode d'exercice des droits de vote**

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

#### **6. Rapport sur l'exercice des droits de vote**

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

### **PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.



TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

## **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : [www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr) dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2019, vous trouverez ci-dessous le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et variables, payées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les éventuelles commissions de performance .

	Total salaires bruts versés en 2019		Total rémunérations variables versées en 2019	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion	2 901 238	42	128 100	25
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 514 053	15	78 500	11
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

### RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier. Le calcul de l'effet de levier selon la méthode de l'engagement et selon la méthode brute donne un résultat de 0% au 31/08/2020.

### TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



# Talence Euromidcap

Fonds commun de placement

Société de gestion : Talence Gestion – 38 avenue Hoche - 75008 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Aux porteurs de parts du FCP Talence Euromidcap,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Talence Euromidcap constitué sous la forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### 2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

#### **5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

#### **6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 décembre 2020

DocuSigned by:  
**Pascal Cossé**  
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité  
Représentée par  
Pascal Cossé

**BILAN ACTIF AU 31/08/2020 EN EUR**

	<b>31/08/2020</b>	<b>30/08/2019</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>68 980 745,02</b>	<b>90 567 749,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>67 390 690,59</b>	<b>87 471 217,74</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	67 390 690,59	87 471 217,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 590 054,43</b>	<b>3 096 531,26</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 590 054,43	3 096 531,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>311 000,09</b>	<b>31 423,63</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	311 000,09	31 423,63
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 221 752,03</b>	<b>3 101 136,22</b>
Liquidités	1 221 752,03	3 101 136,22
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>70 513 497,14</b>	<b>93 700 308,85</b>



**BILAN PASSIF AU 31/08/2020 EN EUR**

	<b>31/08/2020</b>	<b>30/08/2019</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	70 253 757,91	100 639 257,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	461 651,86	-7 289 444,41
Résultat de l'exercice (a,b)	-346 553,34	118 059,58
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>70 368 856,43</b>	<b>93 467 872,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>144 640,71</b>	<b>232 435,86</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	144 640,71	232 435,86
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>70 513 497,14</b>	<b>93 700 308,85</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 31/08/2020 EN EUR**

	<b>31/08/2020</b>	<b>30/08/2019</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

**COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/08/2020 EN EUR**

	<b>31/08/2020</b>	<b>30/08/2019</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	708 225,49	1 469 405,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>708 225,49</b>	<b>1 469 405,76</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 633,84	22 871,08
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>10 633,84</b>	<b>22 871,08</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>697 591,65</b>	<b>1 446 534,68</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 127 581,54	1 478 163,20
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-429 989,89</b>	<b>-31 628,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	83 436,55	149 688,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-346 553,34</b>	<b>118 059,58</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative bourse du jour.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013304060 - TALENCE EUROMIDCAP CS : Taux de frais maximum de 1,40% sur la part C3  
FR0011992536 - TALENCE EUROMIDCAP NC : Taux de frais maximum de 0,10% sur la part C2  
FR0012610145 - TALENCE EUROMIDCAP IC : Taux de frais maximum de 1,25% sur la part C1  
FR0011992528 - TALENCE EUROMIDCAP AC : Taux de frais maximum de 2,35% sur la part C0

## **Commission de surperformance**

Part AC et CS

20 % TTC maximum de la performance nette annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis) si la performance est positive et dans le respect du principe du « high water mark » exposé ci-après sur une période d'observation de 2 ans

Part IC :

15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis), si la performance est positive et dans le respect du principe du « high water mark » exposé ci-après, à compter de la date de 1ère valorisation de la part., sur une période d'observation de 2 ans à compter du 01/09/2017.

Part NC : néant

### **1. Modalités de calcul de la commission de sur performance part AC et CS**

La commission de sur-performance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (code Bloomberg : SCXT).

Cette commission fait l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de sous-performance, les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

La première période de référence pour la part AC commence à la date de lancement de l'OPCVM et prend fin le dernier jour de bourse du mois d'août 2015.

La première période de référence pour la part CS commence à la date de création de la part et prend fin le dernier jour de bourse du mois d'août 2019.

Chaque période de référence suivante correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM.

A compter de l'exercice ouvert le 01/09/2016 :

A l'issue de chaque année

- Si la valeur liquidative du fonds (avant provisionnement de la surperformance de l'année en cours) est supérieure à celle de la valeur liquidative de référence, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 20% de la différence de performance entre ces deux valeurs liquidatives et celle l'indice de référence) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de la valeur liquidative de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de la valeur liquidative du fonds à la date de constatation de la surperformance.

- Si la valeur liquidative du fonds est inférieure à celle de la valeur liquidative de référence, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année, en conservant le niveau initial de la valeur liquidative de référence.

Période d'observation:

A l'issue de 2 années sans constatation de surperformance, le niveau de la valeur liquidative de référence est automatiquement réajusté au niveau de la valeur liquidative valorisée du fonds et une nouvelle période d'observation de 1 à 2 ans démarre.

Cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de sous-performance, les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Cette commission ne sera définitivement acquise à la société de gestion qu'à la fin de chaque période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

## 2. Modalités de calcul de la commission de sur performance part IC

La commission de sur-performance est de 15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis), calculée selon les modalités suivantes :

1. dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion fixes,
2. et que la valeur liquidative est supérieure à celle de la clôture de l'exercice précédent (principe du High Water Mark),

une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC est appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence, et provisionnée à chaque valeur liquidative.

En cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions plafonnées à hauteur du montant des provisions antérieures constituées.

La première période de référence pour la part IC commence à compter de la 1ère valeur liquidative de la part et prend fin le dernier jour de bourse du mois d'août 2016. Chaque période de référence suivante correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM.

A compter de l'exercice ouvert le 01/09/2017 :

A l'issue de chaque année

- Si la valeur liquidative du fonds (avant provisionnement de la surperformance de l'année en cours) est supérieure à celle de la valeur liquidative de référence, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 15% de la différence de performance entre ces deux valeurs liquidatives et celle l'indice de référence) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de la valeur liquidative de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de la valeur liquidative du fonds à la date de constatation de la surperformance.

- Si la valeur liquidative du fonds est inférieure à celle de la valeur liquidative de référence, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année, en conservant le niveau initial de la valeur liquidative de référence.

Période d'observation:

A l'issue de 2 années sans constatation de surperformance, le niveau de la valeur liquidative de référence est automatiquement réajusté au niveau de la valeur liquidative valorisée du fonds et une nouvelle période d'observation de 1 à 2 ans démarre.

Cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de sous-performance, les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Cette commission est définitivement acquise à la société de gestion à la fin de chaque période de référence.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.



## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EUROMIDCAP IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/08/2020 EN EUR

	31/08/2020	30/08/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>93 467 872,99</b>	<b>146 971 949,65</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 073 640,39	16 417 993,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-41 752 012,34	-58 538 708,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 575 612,65	11 117 006,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 297 368,00	-21 058 853,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,03	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-501 935,35	-519 248,08
Différences de change	-182 151,31	-85 598,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 415 187,26	-805 039,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 581 039,30	1 165 852,04
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 165 852,04	-1 970 891,56
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-429 989,89	-31 628,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>70 368 856,43</b>	<b>93 467 872,99</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 221 752,03	1,74
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 221 752,03	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 075 278,93	4,37	2 424 468,74	3,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/08/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	255 468,99
	Souscriptions à recevoir	16 229,60
	Coupons et dividendes en espèces	39 301,50
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>311 000,09</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	42 467,77
	Frais de gestion fixe	87 629,71
	Frais de gestion variable	14 543,23
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>144 640,71</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>166 359,38</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP AC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	52 115,9414	6 975 986,90
Parts rachetées durant l'exercice	-82 756,4364	-11 273 229,17
Solde net des souscriptions/rachats	-30 640,4950	-4 297 242,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	208 612,5932	
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP CS</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 100,0000	145 663,00
Parts rachetées durant l'exercice	-8 893,5361	-1 290 690,56
Solde net des souscriptions/rachats	-7 793,5361	-1 145 027,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 792,9076	
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	334,4359	4 503 510,91
Parts rachetées durant l'exercice	-1 821,4937	-24 771 675,41
Solde net des souscriptions/rachats	-1 487,0578	-20 268 164,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 393,3677	
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP NC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 674,2658	448 479,58
Parts rachetées durant l'exercice	-17 789,6589	-4 416 417,20
Solde net des souscriptions/rachats	-16 115,3931	-3 967 937,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65 301,3275	

**3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat**

	<b>En montant</b>
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP AC</b>	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP CS</b>	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP IC</b>	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TALENCE EUROMIDCAP NC</b>	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2020
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP AC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	723 104,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP CS</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 613,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	14 543,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	328 361,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP NC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 958,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/08/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/08/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 165 310,93
	FR0013228004	TALENCE SELECTION PME Parts IC	1 165 310,93
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 165 310,93</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-346 553,34	118 059,58
<b>Total</b>	<b>-346 553,34</b>	<b>118 059,58</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-407 941,12	-260 847,76
<b>Total</b>	<b>-407 941,12</b>	<b>-260 847,76</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP CS</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-25 181,27	4 412,12
<b>Total</b>	<b>-25 181,27</b>	<b>4 412,12</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-55 385,30	97 112,68
<b>Total</b>	<b>-55 385,30</b>	<b>97 112,68</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	141 954,35	277 382,54
<b>Total</b>	<b>141 954,35</b>	<b>277 382,54</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	461 651,86	-7 289 444,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>461 651,86</b>	<b>-7 289 444,41</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	184 823,13	-2 594 887,14
<b>Total</b>	<b>184 823,13</b>	<b>-2 594 887,14</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP CS</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 043,62	-279 615,01
<b>Total</b>	<b>16 043,62</b>	<b>-279 615,01</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	153 112,53	-2 839 192,43
<b>Total</b>	<b>153 112,53</b>	<b>-2 839 192,43</b>

	31/08/2020	30/08/2019
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	107 672,58	-1 575 749,83
<b>Total</b>	<b>107 672,58</b>	<b>-1 575 749,83</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2018	30/08/2019	31/08/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>52 316 339,76</b>	<b>151 915 482,96</b>	<b>146 971 949,65</b>	<b>93 467 872,99</b>	<b>70 368 856,43</b>
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP AC EUR</b>					
Actif net	18 053 909,29	47 993 945,82	35 388 544,93	33 018 933,07	30 756 889,74
Nombre de titres	150 398,1201	337 846,7730	239 014,5883	239 253,0882	208 612,5932
Valeur liquidative unitaire	120,04	142,05	148,06	138,00	147,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,76	8,61	15,45	-10,84	0,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,95	-1,00	-1,77	-1,09	-1,95
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP CS EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	5 780 063,05	3 585 198,03	2 674 935,11
Nombre de titres	0,00	0,00	38 816,0595	25 586,4437	17 792,9076
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	148,90	140,12	150,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	9,44	-10,92	0,90
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,42	0,17	-1,41
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP IC EUR</b>					
Actif net	34 262 430,47	84 810 559,15	78 893 252,36	36 447 720,79	19 044 371,51
Nombre de titres	3 217,5026	6 656,4724	5 875,6772	2 880,4255	1 393,3677
Valeur liquidative unitaire	10 648,76	12 741,06	13 427,09	12 653,58	13 667,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-241,45	767,78	1 392,77	-985,68	109,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-65,90	40,01	-10,79	33,71	-39,74
<b>Parts TALENCE EUROMIDCAP NC EUR</b>					
Actif net	0,00	19 110 977,99	26 910 089,31	20 416 021,10	17 892 660,07
Nombre de titres	0,00	77 441,5284	102 298,7482	81 416,7206	65 301,3275
Valeur liquidative unitaire	0,00	246,77	263,05	250,75	274,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	2,76	27,12	-19,35	1,64
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	2,17	2,84	3,40	2,17



## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CANCOM SE	EUR	37 500	1 734 000,00	2,46
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	20 000	1 888 000,00	2,68
DTRAGERWERK AG UND CO. KGAA	EUR	14 000	994 000,00	1,42
HELLOFRESH AG	EUR	40 000	1 724 000,00	2,45
LPKF LASER ELECTRO	EUR	70 000	1 459 500,00	2,08
NEMETSCHEK	EUR	28 000	1 864 800,00	2,65
PUMA SE	EUR	15 000	1 037 700,00	1,47
PVA TEPLA	EUR	64 000	846 080,00	1,20
TAKKT AG	EUR	142 402	1 574 966,12	2,24
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>13 123 046,12</b>	<b>18,65</b>
<b>AUTRICHE</b>				
DO CO RESTAURANTS	EUR	14 000	513 100,00	0,73
PALFINGER AG	EUR	44 000	985 600,00	1,40
S & T AG	EUR	35 000	819 700,00	1,17
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	15 000	375 000,00	0,53
WIENERBERGER AG	EUR	80 000	1 809 600,00	2,57
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>4 503 000,00</b>	<b>6,40</b>
<b>BELGIQUE</b>				
AEDIFICA NV RTS	EUR	11 500	0,00	0,00
AEDIFICA SA	EUR	11 500	1 135 050,00	1,61
BARCO NV	EUR	130 000	2 320 760,00	3,30
COFINIMMO SA	EUR	8 500	1 043 800,00	1,49
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	54 000	1 773 900,00	2,52
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	17 000	873 800,00	1,24
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>7 147 310,00</b>	<b>10,16</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	100 000	1 710 000,00	2,42
VIDRALA S.A.	EUR	20 000	1 758 000,00	2,50
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>3 468 000,00</b>	<b>4,92</b>
<b>FINLANDE</b>				
HUHTAMAKI OY	EUR	40 000	1 621 600,00	2,31
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	160 000	994 400,00	1,41
NOKIAN RENKAAT	EUR	47 000	1 096 510,00	1,56
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 712 510,00</b>	<b>5,28</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTAREA	EUR	11 929	1 481 581,80	2,11
COFACE	EUR	120 000	787 200,00	1,11
EDENRED	EUR	24 000	1 038 480,00	1,47
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	18 000	1 420 200,00	2,02
ICADE EMGP	EUR	13 000	705 250,00	1,01
NEOEN SA	EUR	40 000	1 852 000,00	2,64
NEXANS SA	EUR	22 000	1 035 760,00	1,47
ORPEA	EUR	23 000	2 314 950,00	3,29

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RUBIS	EUR	23 000	910 340,00	1,29
SPIE SA	EUR	50 000	711 500,00	1,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>12 257 261,80</b>	<b>17,42</b>
<b>ITALIE</b>				
A2A Az./ EX AEM	EUR	800 000	978 400,00	1,39
AMPLIFON	EUR	95 000	2 652 400,00	3,77
BANCA FARMAFACTORING SPA	EUR	145 000	674 975,00	0,96
BUZZI UNICEM ORD.	EUR	67 000	1 374 840,00	1,95
DIASORIN SPA	EUR	6 500	984 750,00	1,40
FALCK RENEWABLES SPA	EUR	185 000	1 039 700,00	1,48
REPLY FRAZION	EUR	20 000	1 860 000,00	2,64
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>9 565 065,00</b>	<b>13,59</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	55 000	1 362 350,00	1,93
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	135 000	934 200,00	1,33
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 296 550,00</b>	<b>3,26</b>
<b>NORVEGE</b>				
SCATEC SOLAR	NOK	84 000	1 530 044,36	2,17
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	38 000	1 545 234,57	2,20
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>3 075 278,93</b>	<b>4,37</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	37 000	1 170 680,00	1,66
SHOP APOTHEKE EUROPE NV	EUR	12 000	1 910 400,00	2,72
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 081 080,00</b>	<b>4,38</b>
<b>PORTUGAL</b>				
CORTICEIRA AMORIM	EUR	135 000	1 358 100,00	1,93
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>1 358 100,00</b>	<b>1,93</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
DIALOG SEMICONDUCTOR	EUR	38 000	1 379 020,00	1,96
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 379 020,00</b>	<b>1,96</b>
<b>SUEDE</b>				
STILLFRONT GROUP AB	SEK	19 000	1 715 662,98	2,44
STORYTEL AB	SEK	29 000	708 805,76	1,01
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>2 424 468,74</b>	<b>3,45</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>67 390 690,59</b>	<b>95,77</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>67 390 690,59</b>	<b>95,77</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
TALENCE SELECTION PME Parts IC	EUR	138,8336	1 165 310,93	1,66
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 165 310,93</b>	<b>1,66</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
PLACEURO SICAV DOM OPPORTUNITES 1-3 C CAP	EUR	395	424 743,50	0,60
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>424 743,50</b>	<b>0,60</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 590 054,43</b>	<b>2,26</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 590 054,43</b>	<b>2,26</b>

**3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			311 000,09	0,44
Dettes			-144 640,71	-0,21
Comptes financiers			1 221 752,03	1,74
Actif net			70 368 856,43	100,00

Parts TALENCE EUROMIDCAP IC	EUR	1 393,3677	13 667,87	
Parts TALENCE EUROMIDCAP NC	EUR	65 301,3275	274,00	
Parts TALENCE EUROMIDCAP AC	EUR	208 612,5932	147,43	
Parts TALENCE EUROMIDCAP CS	EUR	17 792,9076	150,33	